



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 19 janvier 2026 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Marc Ouellet	Maire
M. François Morin	siège #1
M ^{me} Isabelle Plante	siège #2
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

EST ABSENT:

M. Richard Trempe	siège #3
-------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Marc Ouellet, maire. M. Stéphane Génos, directeur général et greffier-trésorier, est présent à cette séance.

**NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE,
NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE
RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN
TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE
SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE
LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.**

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

001-01-26

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

002-01-26

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE
2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre dans les délais requis, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigés, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

RÉPONSE AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune question n'a été laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)
Début : 19 h 35 – 19 h 35

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette

séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

003-01-26

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 décembre 2025 au montant de 111 129.95 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de décembre 2025 au montant de 87 971.81 \$.

*Les documents sont en tout temps disponibles sur demande pour consultation.

004-01-25

AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Les membres du conseil ayant reçu une copie dans les délais prescrits, le maire est dispensé de faire la lecture de la liste des dépenses incompressibles 2026.

Une copie de cette liste est disponible sur demande ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent les dépenses incompressibles, pour l'exercice financier 2026, au montant total de 2 124 031.00 \$ et qu'ils autorisent le paiement de ces dernières.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rémunération & allocation dépenses-élus	93 728.00 \$
Rémunération - personnel de bureau	192 396.00 \$
Contributions de l'employeur	33 923.00 \$
RVER	9 620.00 \$
Assurances collectives	4 799.00 \$
Frais de poste	800.00 \$
Frais téléphoniques et Internet	3 764.00 \$
Électricité	6 000.00 \$
Assurances	13 180.00 \$
Quote-part MRC	17 612.00 \$
Quote-part MRC (Préfecture)	8 294.00 \$
Q-P MRC Fonctionnement et élaboration	55 206.00 \$
Q-P MRC Rôles en ligne	226.00 \$
Cour municipale	1 935.00 \$
Q-P MRC – Entente SPA	2 446.00 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service Sûreté du Québec	165 738.00 \$
Service Incendie + TPI	159 084.00 \$
Quote-part MRC	2 152.00 \$

TRANSPORTS

Rémunération Voirie	128 519.00 \$
Contribution de l'employeur	21 912.00 \$
RVER	6 504.00 \$
Assurances collectives	917.00 \$

Téléphonie	960.00 \$
Électricité garage	6 237.00 \$
Contrats de déneigement	367 901.00 \$
Déneigement des rues privées	39 560.00 \$
Éclairage de rue	7 891.00 \$
Q-P MRC Transport collectif	2 541.00 \$
Q-P MRC Transport adapté	1 606.00 \$
Assurances	3 326.00 \$
Immatriculation	1 533.00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Quote-Part Régie régionale des matières résiduelles	126 064.00 \$
Quote-Part Régie régionale boues fosses septiques	34 397.00 \$
Quote-Part- Gestion PGMR	2 547.00 \$
Rémunération (réseau d'égout)	6 764.00 \$
Cotisation employeur (réseau d'égout)	1 167.00 \$
Assurance refoulement	1 509.00 \$
Électricité (réseau d'égout)	900.00 \$

URBANISME

Rémunération inspecteur	112 720.00 \$
Cotisation de l'employeur	16 492.00 \$
Allocation CCU	2 700.00 \$
Assurances collectives	1 505.00 \$
RVER	5 636.00 \$
Quote-part MRC	15 928.00 \$
Frais de poste	1 000.00 \$
Téléphonie	940.00 \$

PROMOTION ET DÉV. ÉCONOMIQUE

Quote-Part MRC	15 678.00 \$
----------------	--------------

DÉVELOPPEMENT, LOISIRS ET CULTURE

Rémunération – Développement et loisirs	127 167.00 \$
Rémunération - Entretien centre communautaire	24 233.00 \$
Rémunération - Entretien patinoire	6 764.00 \$
Rémunération - surveillance piscine	20 033.00 \$
Rémunération - préposé parcs et terrains	16 234.00 \$
Rémunération - bibliothèque	12 932.00 \$
Contribution de l'employeur	32 588.00 \$
Assurances collectives	1 492.00 \$
Électricité centre communautaire	4 450.00 \$
Téléphonie	2 835.00 \$
Électricité parc	3 800.00 \$
Assurances	5 669.00 \$
Quote-part MRC loisirs	4 245.00 \$

FRAIS ET FINANCEMENT

Emprunt égout (échéance 07-12-2035)	46 243.00 \$
Emprunt piscine (échéance 2035-11-26)	15 246.00 \$

Emprunt Boisés-de-l'Apéro (échéance 28-11-2037)	36 966.00 \$
Emprunt Domaine-Alouette (échéance 14-11-2038)	56 357.00 \$
Frais de banque	520.00 \$
	<hr/>
	2 124 031.00 \$
	<hr/>
	<hr/>

005-01-26

**AUGMENTATION SALARIALE ANNUELLE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET
ADOPTION DU GUIDE DES RESSOURCES HUMAINES 2026-2029**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encadrer le processus de gestion de la rémunération des employés municipaux;

**IL EST PROPORÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'AUTORISER, à compter du 1er janvier 2026, une augmentation salariale de 2 % pour tous les employés de la Municipalité; cette augmentation étant basée sur l'indice des prix à la consommation en date du 30 novembre 2025, publié par Statistique Canada pour la province de Québec;

D'ADOPTER la mise à jour du Guide des ressources humaines 2026-2029, entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026.

006-01-26

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-26 FIXANT
LES TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER
2026**

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 6, M. Jean-François Lauzier, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale de ce conseil, un règlement fixant les taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2026 sera soumis pour adoption. Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne, sur les heures habituelles d'ouverture. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité à www.sca.quebec.

007-01-26

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-26
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par la conseillère au siège # 4, Mme Sylvie Duchesneau, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale de ce conseil, un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera soumis pour adoption. Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne, sur les heures habituelles d'ouverture. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité à www.sca.quebec.

008-01-26

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE
DES SÉANCES DU CONSEIL**

Avis est par les présentes donné par le Maire, M. Marc Ouellet, qu'à une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 305-26 intitulé « Règlement sur la régie interne des séances du conseil » sera déposé et présenté pour adoption.

Ce projet de règlement vise à moderniser et clarifier les règles de régie interne, incluant les dispositions relatives aux séances ordinaires et extraordinaires, à l'ordre et au décorum, à la captation d'images et de sons, aux périodes de questions, aux sanctions et à la délivrance des constats.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne, sur les heures habituelles d'ouverture. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité à www.sca.quebec.

009-01-26

ADHÉSIONS 2026 À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion 2026 à l'ADMQ de M. Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, de Mme. Mélanie Bourgeois, adjointe à la direction et assistante-greffière, ainsi que de Mme. Rosalie Perron, trésorière adjointe, pour un montant total de 1 430 \$, plus les taxes applicables, tel que prévu au budget 2026.

010-01-26

**OCTROI D'UN CONTRAT D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN PAYSAGER À
CRÉATION CANDIDE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne souhaite assurer l'entretien des espaces verts pour les années 2026-2027-2028;

ATTENDU QUE la soumission reçue de Création Candide respecte les exigences et est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne octroie à Création Candide le contrat d'aménagement et d'entretien paysager pour une durée de trois (3) ans, soit de 2026-2027-2028, conformément à la soumission reçue;

QUE le contrat inclut :

- Montant annuel : 2 400 \$ plus les taxes applicables pour l'entretien régulier;
- Montant pour les pots d'annuelles : 840 \$ plus les taxes applicables par année;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Stéphane Genois, soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

011-01-26

ANNULATION DU CONTRAT EXCAVATION D. JOBIN

ATTENDU QUE la résolution 102-06-25, adoptée le 16 juin 2025, mandatait la compagnie Excavation D. Jobin pour le rechargeement de divers tronçons de chemins au montant de 15 720,00 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la compagnie Excavation D. Jobin n'a pas exécuté les travaux dans les délais convenus et n'a pas respecté ses obligations contractuelles;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 102-06-25 soit annulée et déclarée sans effet.

012-01-26

AUTORISATION DE LANCER DES APPELS D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES (PAVL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a obtenu une aide financière maximale de 754 242 \$ dans le cadre du Volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la réalisation du projet de réfection du rang Saint-Georges (dossier n° KFE92882);

ATTENDU QUE la convention d'aide financière stipule que la Municipalité doit procéder par appel d'offres pour tout contrat de construction dont la valeur est de 133 800 \$ et plus;

ATTENDU QUE les travaux doivent être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date de la lettre d'annonce du Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Stéphane Genois, à lancer les appels d'offres requis pour la réalisation des travaux de réfection du rang Saint-Georges, conformément aux exigences du Programme d'aide à la voirie locale et aux dispositions du Code municipal du Québec;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit également autorisé à signer tout document nécessaire à cet effet.

LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

013-01-26

NOMINATION – REPRÉSENTANT(E)S DE LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Sylvie Duchesneau, conseillère au siège #4, soit nommée représentante principale de la Corporation municipale de Sainte-Christine-d'Auvergne, et monsieur François Morin, conseiller au siège #1 agira comme substitut auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSPCNCA).

014-01-26

EMBAUCHE D'UNE AIDE-PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE, advenant l'impossibilité pour la responsable de la bibliothèque d'assurer son travail, la Municipalité souhaite maintenir le service de bibliothèque ouvert et accessible à la population;

CONSIDÉRANT QUE Mme Karine Ouellet a manifesté son intérêt à s'impliquer au sein de ce service;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité engage Mme Karine Ouellet à titre d'aide-préposée à la bibliothèque, aux conditions stipulées dans son contrat de travail.

015-01-26

PROCLAMATION DES « JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE »

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de Sainte-Christine-d'Auvergne placent la lutte au décrochage scolaire au cœur de ses priorités de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de Sainte-Christine-d'Auvergne tiennent à valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de notre municipalité, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire est estimé à 29 050\$ par an par décrocheur, représentant près de 14 milliards \$ par année pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un diplôme demeure l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude régionale sur les bénéfices de la persévérence scolaire, chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de la MRC de Portneuf sont de plus en plus nombreux à persévéarer, mais qu'encore 17,1 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

CONSIDÉRANT QUE pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de la MRC de Portneuf, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE du 16 au 20 février 2026, la 17e édition des *Journées de la persévérence scolaire* sera tenue sous le thème « La persévérance, ça mène loin. ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérence scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérence scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer le Chantier Réussite éducative de Portneuf ensemble et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de Portneuf une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Participer au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérence scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérence scolaire.
- Faire parvenir une copie de cette résolution au Chantier Réussite éducative, à reussiteeducative@solportneuf.org .

016-01-26

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS 2026 – CJSR TV PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE l'appui des municipalités portneuvoise est essentiel afin que CJSR TV PORTNEUF puisse continuer à diffuser notre information et notre culture à travers le territoire des MRC de Portneuf et de Jacques-Cartier, favorisant une saine démocratie et un plus grand sentiment d'appartenance à notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent un versement au montant de 300 \$ à CJSR TV PORTNEUF.

URBANISME

Le conseiller au siège #1, François Morin, se retire de la séance à 18 h 50 en raison d'un intérêt particulier, étant propriétaire de l'immeuble visé par la demande.

017-01-26

AUTORISATION DE DÉMOLITION

ATTENDU QUE la propriété située au 34, rue Principale a été construite avant 1940 et pourrait présenter un intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande officielle de démolition auprès de la Municipalité, accompagnée des documents requis;

ATTENDU QUE la démolition d'un bâtiment ancien peut nécessiter l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications, conformément à la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à la démolition de ladite propriété;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne autorise, de manière conditionnelle, la démolition du bâtiment situé au 34, rue Principale, sous réserve

de l'obtention de l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications, si celle-ci est requise;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Stéphane Genois, soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution, une fois la condition remplie.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au ministre de la Culture et des Communications.

Le conseiller François Morin reprend sa place à la séance à 19 h 54.

018-01-26

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 306-26

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 5, Jean-François Lauzier, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 306-26 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 afin d'attribuer de nouvelles affectations dans un secteur du périmètre urbain en vue de la réalisation d'un développement résidentiel*.

Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

019-01-26

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-26

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme numéro 182-14 est entré en vigueur le 21 mai 2015 que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots numéros 6 706 818 à 6 706 826, soit Gestion Immobilière Shawinigan-Sud Inc., a déposé une demande auprès de la Municipalité afin de réaliser un développement résidentiel sur une partie de cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique la création de nouveaux emplacements résidentiels destinés à être occupés par des résidences bi-familiales ainsi que des résidences multifamiliales de six logements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable au projet déposé et que celui-ci permettra de créer de nouveaux terrains résidentiels à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le développement résidentiel projeté s'intégrera harmonieusement dans le noyau villageois et contribuera à son rayonnement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 19 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le projet de *Règlement numéro 306-26 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 afin d'attribuer de nouvelles affectations dans un secteur du périmètre urbain en vue de la réalisation d'un développement résidentiel*.

020-01-26

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 307-26

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 5, Jean-François Lauzier, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 307-26 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de créer les nouvelles zones Rb-1 et Rc-1 dans le périmètre urbain*.

Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

021-01-26

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 307-26

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 186-14 est entré en vigueur le 21 mai 2015 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots numéros 6 706 818 à 6 706 826, soit Gestion Immobilière Shawinigan-Sud Inc., a déposé une demande auprès de la Municipalité afin de réaliser un développement résidentiel sur une partie de cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique la création de nouveaux emplacements résidentiels destinés à être occupés par des résidences bifamiliales ainsi que des résidences multifamiliales de six logements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable au projet déposé et que celui-ci permettra de créer de nouveaux terrains résidentiels à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entrepris une modification du plan d'urbanisme pour préciser ses intentions d'aménagement pour le secteur visé par cette demande;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer sa concordance avec cette modification du plan d'urbanisme, le plan de zonage est modifié afin de créer deux nouvelles zones résidentielles sur le site concerné par ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage est également modifié afin de déterminer les usages qui seront autorisés à l'intérieur de ces nouvelles zones et les différentes normes qui seront applicables à l'intérieur de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 19 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le premier projet de *Règlement numéro 307-26 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de créer les nouvelles zones Rb-1 et Rc-1 dans le périmètre urbain*.

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

Aucun point n'a été ajouté à la séance du 19 janvier 2026.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance reçue.

POINTS D'INFORMATIONS

- **Voirie et travaux publics**
M. Simon Trépanier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Loisirs et développement**
M. François Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Familles et ainés**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Incendie et sécurité civile**
M. Richard Trempe fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M^{me} Isabelle Plante fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations.**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

Temps alloué : 30 minutes
Début : 20 h 04 / Fin : 20 h 10

Trois personnes se sont prévaluées de leur droit à ce moment :

- M. Isidore Doré
- M. Yves Lachapelle
- M. Alain Bolduc

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

022-01-26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 11 par Mme. Sylvie Duchesneau.

Marc Ouellet
Maire

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier